

31G08

VAUDREUIL

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
  - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
  - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué
  - P-Avis de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
  - G: Gravier, C: Dolomie, U: Autre
  - S: Sable de silice, F: Ferromagnésium, P: Ferme concassée, X: Calcite
  - C: Calcaire, T: Terre jaune, R: Résidus miniers inertes, S: Sable
  - E: Minerai de silice, N: Terre noire, T: Tourbe
- Statut du site d'extraction:**
  - O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière:**
  - Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périétre urbaine
  - Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Territoire ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte minière:**
  - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif:**
  - Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
  - Terres de catégorie II
  - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni:**
  - Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
  - Nissinan de Bétiame, Essipit, Mashewish, Nutsukuan
- Frontières:**
  - Frontière internationale
  - Frontière interprovinciale
  - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 azimut de 19°10' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5"  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18  
**Échelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

